

---

**CONSEIL RÉGIONAL**  
**GROUPE COMMUNISTE**

---

**Application en Région Centre de la loi relative aux libertés et  
responsabilités locales.**

**Intervention de Jean-Michel GUERINEAU, Vice-Président**

Monsieur le Président,  
Mes chers collègues,

Aborder la question de la mise en œuvre en Région Centre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ne peut se faire sans quelques rappels concernant la genèse de cette loi qui a provoqué et provoque encore de nombreux débats dans tous les hémicycles.

Qualifiée de « mère des réformes » par le Premier Ministre, le moins que l'on puisse dire, c'est que la discussion de cette loi n'a pas suivi un long fleuve tranquille. Entamée à l'automne dernier au Sénat, cette discussion s'est déroulée au printemps à l'Assemblée Nationale, entrecoupée par les élections régionales dont chacun sait le message très clair qu'elles ont délivré, message que le gouvernement a refusé d'entendre, choisissant le passage en force au cœur de l'été avec un adoption à coup de 49-3, donc sans vote de la représentation parlementaire. C'est dire le peu de soutien politique et populaire sur lequel repose cette loi.

De fait, aujourd'hui, cette pseudo-décentralisation n'est plus soutenue que par les zéloteurs les plus intransigeants du néolibéralisme. Cette loi obéit à la logique ultralibérale qui règne partout et qui imprègne aussi bien le projet de traité constitutionnel sur l'Europe que la gestion de la moindre parcelle du territoire national. Elle est l'un des vecteurs de la politique de démantèlement des services publics et de désengagement massif de l'Etat.

De fait, cette loi n'est pas un texte de décentralisation. Il vise à accélérer l'adaptation de notre pays à la poussée libérale, à le soumettre à une espèce de vague Thatchérienne. Il tend à faire sauter les verrous posés par deux siècles de progrès social et démocratique. Comme l'a dit très clairement et très cyniquement le baron Seillière au moment des cérémonies du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de notre territoire, il s'agit de « solder définitivement l'héritage ».

En sacrifiant notre protection sociale, en démantelant nos services et entreprises publiques, en s'attaquant au code du travail et aux droits des salariés et en organisant le démembrement de notre République, le gouvernement a choisi, contre la volonté des Français, de répondre aux moindres désirs du Medef et des grandes puissances financières.

Cette loi du 13 août est la clé de voûte de ce démembrement de la République. De fait elle consacre la mise en concurrence des territoires et des citoyens comme le demandaient d'éminents responsables de l'UMP précisant « les territoires doivent être compétitifs ». De plus, elle entérine l'abandon du rôle régulateur de l'Etat. En effet, cette loi consiste à redéfinir en profondeur les modes

d'intervention et les missions de l'Etat pour achever son adaptation à une économie globale et financiarisée. Dans ce contexte, l'Etat n'a plus à réguler. Il abandonne totalement tout rôle dans l'économie sinon celui de superviser le bon fonctionnement des marchés financiers.

L'examen du projet de budget de l'Etat pour 2005 est d'ailleurs exemplaire de cette ligne politique. Nouveaux cadeaux pour les nantis et les grandes entreprises, augmentation des impôts les plus injustes (prélèvements sociaux, TIPP), choix d'orientations des dépenses avec une augmentation pour trois secteurs seulement : défense, intérieur, justice et une baisse pour tous les secteurs sociaux ou d'équipements contribuant à l'abandon de projets structurants et utiles pour les populations de nos territoires.

De fait, cette loi du 13 août appelée bien improprement « acte II de la décentralisation » est bien plutôt l'acte majeur du désengagement de l'Etat. D'ores et déjà, les départements et les régions se trouvent mis en difficulté par des transferts financiers qui ne combleront pas les charges. Pour le RMI, d'ores et déjà les départements ne peuvent s'en sortir indemne. Pour un département comme le Cher, c'est plus de 3 millions d'€, soit plus de 4 points d'impôts de coût supplémentaire. C'est bien le transfert des impôts qu'a organisé cette loi, un transfert qui frappe les plus pauvres.

De fait, le choix laissé aux collectivités locales pourrait se résumer ainsi : soit des services sont diminués ou supprimés voire privatisés (le baron Seillière n'hésite pas à revendiquer l'abrogation de 25% des budgets publics locaux), soit les collectivités, pour assumer ces responsabilités nouvelles sont contraintes d'augmenter massivement les impôts.

A cette logique terrible, nous opposons la nécessité d'une véritable décentralisation. Celle qui répondrait aux besoins de nos concitoyens, qui s'appuierait sur leur intervention à travers une démocratie participative vivante. Une décentralisation de coopération et non de mise en concurrence, avec une véritable péréquation, s'appuyant sur des services publics performants, modernisés et sur un Etat jouant tout son rôle dans la régulation de l'économie et dans la répartition des richesses. Enfin une décentralisation qui s'appuie sur des ressources nouvelles en prise avec la réalité économique et sociale de notre pays. Les élus communistes soutiennent l'idée d'une réforme et d'une modernisation de l'impôt pour corriger une triple injustice sociale, territoriale et financière. Nous portons par exemple la proposition de taxer à hauteur de 0,5% les actifs financiers des entreprises. Ces actifs, qui portent bien mal leur nom, constituent surtout de l'argent passif placé dans la sphère financière sans contribuer le moins du monde au développement local. C'est dans cette direction qu'il faut trouver des ressources nouvelles plutôt que dans la poche de nos concitoyens qui n'en peuvent déjà plus.

\*\*\*

Monsieur le Président, cher collègues, mettre en œuvre cette loi en Région Centre, loi dont personne ne veut réellement aujourd'hui, ne peut se résumer au dilemme réduction voire privatisation de services ou augmentation substantielle des impôts fusse un « impôt Raffarin ».

La Région Centre n'est pas isolée en la matière. Les questions et les problèmes qui se posent ici sont les mêmes dans les autres collectivités. Des coordinations doivent s'effectuer, se développer car nous avons tous intérêt à faire valoir nationalement l'appréciation que nous portons. Peut-être pour la première fois dans notre pays, nous sommes dans la situation où une loi votée à la hussarde, sans aucun soutien doit être mise en œuvre par des collectivités territoriales qui la rejette massivement. N'y a-t-il pas là d'importants leviers sur lesquels agir ?

Par ailleurs, cette question est trop importante pour que nous passions à côté du débat public nécessaire avec nos concitoyens, avec les habitants de notre région. Certes, comme vous le dites dans votre communication, Monsieur le Président « *La Région Centre devra aussi estimer le plus précisément possible le coût des charges qui lui sont transférées de manière à obtenir de l'Etat la compensation intégrale de celles-ci ou, en cas de refus de sa part, d'expliquer publiquement la réalité financière de ces transferts qui vont peser sur notre collectivité.* » Oui, mais ce n'est pas suffisant. Sortir du piège qui consisterait soit à réduire les services et actions ou à augmenter massivement les impôts nécessite d'informer et de mobiliser nos concitoyens pour faire valoir d'autres possibilités et pour

obtenir de l'Etat le respect de sa parole. L'organisation de forums publics sur cette question dans chaque département ne serait-il pas une idée permettant d'aller dans ce sens ? Nous en faisons la proposition.

Autre domaine sur lequel le groupe communiste sera extrêmement vigilant dans la mise en œuvre de cette loi, c'est la préservation du service public exercé par des agents de la fonction publique. La loi est porteuse d'énormes risques de privatisation de services. Certains conseils généraux dirigés par des majorités de droite à forte connotation ultralibérale ont déjà annoncé la couleur. Les domaines sur lesquels portent le transfert de compétences contenu dans la loi du 13 août sont des domaines qui représentent des marchés capables d'aiguiser les appétits des grands groupes. L'éducation (dont certains disent qu'elle constitue le grand marché du XXI<sup>ème</sup> siècle), la santé, l'entretien des réseaux, ... Concernant la question de la restauration scolaire, par exemple, il faut savoir que dans l'enseignement primaire où les agents sont sous la responsabilité des communes, 52% de la restauration est géré par des entreprises privées contre 5% seulement dans l'enseignement secondaire où les agents sont de la fonction publique d'Etat, membres de l'Education Nationale.

Enfin le dernier point sur lequel le groupe communiste souhaite attirer l'attention concerne le problème de la compensation par l'Etat des charges provoquées par les compétences transférées. D'après le Premier Ministre, nous n'aurions pas de souci à nous faire puisque « *le principe d'autonomie financière des collectivités est désormais inscrit dans la Constitution* ». Certes mais encore faut-il savoir sur quelles bases se fera la compensation financière des compétences transférées. Le moins que l'on puisse dire c'est que les expériences passées et les premières informations ne sont guère rassurantes. C'est la raison pour laquelle, outre les initiatives envers la population que j'évoquais précédemment, le groupe communiste propose que l'exécutif de la Région poursuive l'Etat dans les juridictions concernées à chaque fois que la compensation ne sera pas intégrale.

\*\*\*

Pour conclure, je voudrais aborder la situation des TOS. Ce transfert que personne n'a demandé (ni les personnels, ni le Ministère de l'Education Nationale, ni les collectivités) entre dans le cadre général du remodelage que j'évoquais au début de mon propos. Par son ampleur, par le domaine auquel il touche, ce transfert est toutefois extrêmement symbolique.

Pour les élus communistes, il est inacceptable et notre opposition est d'origine, ce que nous avons rappelé à l'occasion de plusieurs vœux adoptés par notre assemblée encore en juin dernier. Nous n'avons eu de cesse de dénoncer ce véritable remodelage de l'Education Nationale qui fait le choix de la régression au nom du dogme de la réduction de la dépense publique et du respect des critères de Maastricht.

Cette opposition s'appuie sur un certain nombre de principes que je tiens à rappeler :

L'Education, dans notre pays, est et doit rester Nationale. Nous sommes profondément attachés à l'unicité du service public de l'Education Nationale et ce qui est vrai des diplômes, des contenus doit l'être des personnels exerçant dans les établissements.

C'est aussi une question d'égalité républicaine. Nous sommes de fervents défenseurs d'une réelle gratuité de l'enseignement, réelle gratuité qui serait l'outil permettant une véritable égalité républicaine. N'allons pas dans le sens de ce qui est déjà plus ou moins effectif et qui conduit à un creusement des inégalités. Par exemple, plusieurs études montrent que les moyens mis en œuvre par les communes dans l'enseignement primaire varient de 1 à 6, variation qui n'est pas proportionnelle aux besoins mais bien à la richesse des communes.

Nous tenons aussi à la préservation du service public exercé par des personnels de la même fonction publique. Nous tenons absolument à écarter tout risque de privatisation ou de délégation du service public. Soyons clair, l'objectif premier d'un fonctionnaire chargé de préparer des repas pour des lycéens, c'est de faire la meilleure cuisine possible en utilisant tous les moyens dont il dispose ; l'objectif d'une grande société de restauration collective, c'est d'abord de faire du profit et de rémunérer ses actionnaires. Savez-vous que dans l'enseignement primaire où la restauration scolaire est gérée à 52% par des entreprises privées les tarifs varient dans la proportion de 1 à 12 alors que dans l'enseignement secondaire géré à 95% dans le cadre du service public, ils varient de 1 à 1,5. Chacun voit bien le danger et les surcoûts qu'il faudrait supporter que ce soit au niveau des familles ou de la collectivité locale.

L'un des objectifs de ce transfert des TOS dans la fonction publique territoriale est aussi de briser l'unité des équipes pédagogiques et encore réduire la présence des adultes dans les

établissements. La remise en cause de la loi d'orientation de 1989 sur l'éducation est l'un des prochains chantiers du gouvernement. Alors que l'existence d'une communauté éducative partageant valeurs et objectifs communs est plus que jamais indispensable à la réussite de tous, ce transfert tend à nier la reconnaissance de la mission éducative des personnels ouvriers.

Enfin, est posée la question du coût de ce transfert. Coût immédiat avec le manque de financement de 15 Millions d'€uros précisé dans le rapport mais coût différé aussi avec le problème des personnels non titulaires ou contractuels non comptabilisés et qui effectuent un travail sans lequel de nombreux établissements ne pourraient pas fonctionner et coût différé avec l'évaluation des manques connus dans chacun des établissements par défaut d'engagement de l'Etat dans ce domaine depuis des années.

Pour toutes ces raisons nous nous associons totalement à la demande que ces dispositions ne soient pas mises en œuvre.

\*\*\*

Monsieur le Président, voilà dans ses grandes lignes l'appréciation que le groupe communiste porte sur la mise en œuvre dans notre région de cette loi improprement dénommée sur les libertés et responsabilités locales.

Les conditions du débat national sur cette loi, les conditions de son adoption, la situation issue des élections de mars dernier et le message délivré à cette occasion par nos concitoyens, placent l'exécutif régional dans une situation quelque peu nouvelle quant à la mise en œuvre des dispositions qu'elle contient.

D'autres choix pour une véritable décentralisation existent. J'en ai tracé quelques lignes. Elles peuvent inspirer, en appui sur les habitants de la Région Centre et en coordination avec les autres régions, d'autres manières de voir et de faire que celles dans lesquelles ce gouvernement voudrait nous enfermer.

Pour cela, les élus communistes de la région Centre sont disponibles.